

Centre omnisports de la Vallée de la Jeunesse Remplacement des gradins mobiles

Préavis N° 2013/41

Lausanne, le 29 août 2013

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 400'000 francs destiné à financer le remplacement des gradins mobiles du Centre omnisports de la Vallée de la Jeunesse.

2. L'ensemble scolaire de la Vallée de la Jeunesse

L'ensemble scolaire de la Vallée de la Jeunesse a été construit en 1970¹ et comprend deux bâtiments : celui des classes (bâtiment A) et celui de la salle omnisports et de la piscine, qui abrite également un réfectoire. Ce dernier, objet du présent préavis, a été réalisé en 1987-1988². Dès août 1986, ces bâtiments ont été mis à la disposition de l'Ecole professionnelle commerciale de Lausanne (EPCL). Puis, avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 1992, de la nouvelle Loi sur la formation professionnelle, le bâtiment des classes (bâtiment A) a été transféré à l'Etat de Vaud. Le second bâtiment est resté propriété de la Ville³. Cependant, l'équipement fixe, ainsi que le mobilier du réfectoire ont été transférés à l'Etat de Vaud. La maintenance de l'équipement de cuisine, des machines et du mobilier, les réparations, voire le remplacement d'éléments, incombe au service immobilier et logistique de l'Etat. Un loyer annuel est perçu par la Ville. En 2004, des travaux de mise en conformité et de réaménagement du réfectoire ainsi que des transformations dans le reste du bâtiment ont fait l'objet d'une demande de crédit, pour un montant de 650'000 francs⁴.

¹ Préavis N° 262, du 30 mai 1969, « Bâtiments scolaires de la Vallée de la Jeunesse et du Pavement. Construction de deux nouvelles écoles primaires. », Bulletin du Conseil communal (BCC) 1969, pp. 597-613.

² Préavis N° 56, du 4 février 1987, « Enseignement professionnel. Attribution de l'école de la Vallée de la Jeunesse à l'Ecole professionnelle commerciale (EPCL). Divers travaux d'aménagement et création d'un restaurant-cafétéria », BCC 1987, tome I, pp. 443 ss.

³ Préavis N° 127, du 28 septembre 1995, « Formation professionnelle. Transfert des bâtiments lausannois d'écoles professionnelles à l'Etat de Vaud », BCC 1996, tome I, pp. 627-658.

⁴ Préavis N° 2004/13, du 8 avril 2004, « Centre omnisports de la Vallée de la Jeunesse. Transformations intérieures. Mise en conformité et réaménagement du réfectoire. », BCC 2004-2005, tome I, pp.693-698.

Outre les élèves de l'EPCL et des écoles lausannoises, les installations sportives de la Vallée de la Jeunesse (piscine et salles) accueillent les membres des clubs sportifs, ainsi que des championnats ou manifestations en tous genres (basketball, tennis de table, arts martiaux, danse, futsal). Les salles et la piscine sont ouvertes, en dehors des périodes d'utilisation scolaire, de 18h00 à 22h30, du lundi au vendredi (soit 220 jours en 2012) et de 07h00 à 24h00 les samedis et dimanches (soit 40 week-ends en 2012). La Vallée de la Jeunesse est l'un des plus importants centres de sports en salle de notre ville.

3. Travaux

Dès sa conception, la salle omnisports a été prévue pour pouvoir accueillir des manifestations et du public. Grâce à trois gradins mobiles, la salle dispose d'une capacité d'accueil de 700 places. Ces gradins, structures métalliques habillées de bois, se déploient au moyen d'un système de roulement à billes et de poulies, actionnées par des moteurs électriques. Trois gradins additionnels, d'une capacité totale de 240 places, peuvent être installés, manuellement, à l'opposé des gradins mobiles. Le mécanisme permettant le déploiement des gradins est d'origine. Malgré tout le soin dont il bénéficie, il est maintenant obsolète. Les pièces détachées n'existent plus et le fournisseur n'assure plus l'entretien et, par conséquent, la certification de l'ensemble.

Les travaux prévus consisteront dans le démontage et l'évacuation des trois blocs de gradins mobiles, ainsi que de leur structure mécanique. Ils seront remplacés par un système neuf, également mû par une motorisation électrique. Pour des raisons de compatibilité avec le nouveau système, les gradins additionnels seront également remplacés.

4. Aspects financiers

4.1. Coût des travaux

3. EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION	Fr. 385'000.-
CFC 33 Installations électriques	Fr. 10'000.-
CFC 37 Aménagements intérieurs 1 (menuiserie)	Fr. 375'000.-
6. DIVERS ET IMPRÉVUS	<u>Fr. 15'000.-</u>
TOTAL	<u>Fr. 400'000.-</u>

5. Incidences sur le budget

5.1. Conséquences sur le budget d'investissement

(en milliers de francs)	2014	2015	2016	2017	Total
Dépenses d'investissements	400	0	0	0	400
Recettes d'investissements	0	0	0	0	0
Total net	400	0	0	0	400

5.2 Conséquences sur le budget de fonctionnement

5.2.1 Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2,75%, les intérêts théoriques moyens, engendrés par le crédit d'investissement de 400'000 de francs, s'élèvent à 6'100 francs par an, à compter de l'année 2014.

5.2.2 Charges d'amortissement

Sur la base de la durée d'amortissement retenue, les charges d'amortissement s'élèvent à 40'000 francs par année. En fonction de la planification actuellement retenue, les amortissements devraient être réalisés à partir de l'année 2015.

5.2.3 Charges d'exploitation

L'entretien des nouveaux gradins mobiles nécessitera la conclusion d'un contrat ad hoc auprès du fournisseur, pour un montant annuel de 7'000 francs. Ce montant sera absorbé par le budget de fonctionnement ordinaire du Service des sports.

Compte tenu des éléments présentés au chapitre 4 et ci-dessus, les impacts financiers attendus durant la période 2014 à 2018 sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de francs)						
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charge d'intérêts	0.0	6.1	6.1	6.1	6.1	24.4
Amortissement	0.0	40.0	40.0	40.0	40.0	160.0
Total charges suppl.	0.0	46.1	46.1	46.1	46.1	184.4
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total net	0.0	46.1	46.1	46.1	46.1	184.4

5.2.4. Plan des investissements

Le remplacement des gradins mobiles n'est pas inscrit dans l'actuel plan des investissements. Il le sera, pour un montant de 400'000 francs, dans celui prévu pour les années 2014 à 2017.

5.2.5. Subventions

Les travaux présentés dans ce préavis feront l'objet d'une demande d'aide auprès de la Fondation « Fonds du sport vaudois ». Les éventuelles aides perçues seront portées en amortissement du crédit sollicité.

6. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2013/41 de la Municipalité, du 29 août 2013
où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 400'000 francs destiné à financer le remplacement des gradins mobiles du Centre omnisports de la Vallée de la Jeunesse ;
2. d'amortir annuellement, sur une durée de dix ans, le crédit mentionné sous chiffre 1 par le budget du Service des sports, rubrique 2101.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 2101.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire adjoint :
Sylvain Jaquenoud